



COUR D'APPEL DE PARIS

Colloque 7 octobre Introduction

Je suis très heureuse de vous accueillir dans la première chambre de la cour d'appel de Paris pour un nouveau colloque sur, précisément, l'appel. Après le colloque sur le juge et l'entreprise, il y a quelques jours dans cette même enceinte, le sujet peut paraître théorique et davantage déconnecté des attentes sur la justice. Pourtant, il ne peut être ignoré que débattre et réfléchir sur la procédure civile invite nécessairement à s'intéresser globalement sur comment rendre la justice, et pourquoi pas à comment mieux rendre la justice ?

Cette journée a été organisée conjointement par la cour de Paris, l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense et l'association « Droit et Procédure » soit par des praticiens et des chercheurs, avec pour ambition de proposer une confrontation constructive de leur vision de la fonction de l'appel à partir de leurs pratiques et de l'analyse qui en est faite.

L'intitulé du colloque est « Repenser l'appel ». Il n'a échappé à personne cet intitulé en forme affirmative et non interrogative. Le postulat de départ de nos travaux serait donc qu'il faut repenser l'appel ?

De fait une réforme est à l'étude. Pourquoi ? Quels sont les enjeux de celle-ci ? Quelles sont les attentes des praticiens, des chercheurs ?

Autant de questions qu'il faudra se poser à partir de l'existant avec, derrière nous, des réformes qui ne sont pas si anciennes.

Dans les années 70 le choix a été fait d'un appel voie d'achèvement dans le contexte particulier d'une justice encore peu sollicitée. Mais, depuis, la société a beaucoup évolué. Les juridictions françaises ont été confrontées à une forte judiciarisation et à la multiplication de contentieux suscitant des flux importants de dossiers. Aussi, à partir des années 90, la conséquence a été l'engorgement des juridictions de première instance puis des cours d'appel et, pour celles-ci, l'émergence d'un vif débat entre les tenants de l'appel voie d'achèvement et ceux de l'appel voie de réformation.

Malgré la réforme dite « Magendie », qui avait pour objectif de parvenir à une « voie d'achèvement maîtrisée », le constat assez largement partagé est que la situation actuelle : délais de traitement des affaires, importance des incidents de mise en état ... n'est pas satisfaisante.

C'est pourquoi l'organisation de ce colloque me paraît tout à fait opportune pour participer à la réflexion sur ce qui est souhaitable pour la procédure d'appel, dans un esprit constructif qui me semble avant tout devoir tenir compte du réel : dans quel contexte judiciaire mais aussi sociétale s'inscrit notre procédure, quelles sont ses forces et ses faiblesses. Il ne s'agit pas, selon moi, d'alimenter une opposition de deux visions de l'appel mais bien plus, dans une approche systémique, de repenser l'appel comme une voie de recours articulée avec d'une part une éventuelle élévation de l'affaire en cassation mais aussi dans la perspective de son utilité pour la première instance.

Cette journée de travail devrait nous permettre de faire des propositions que je souhaite concrètes. Faudrait-il une réforme de fond ou des aménagements de la procédure actuelle ? En tout état de cause, il y a la réalité : des cours d'appel engorgées et des critiques de plus en plus prononcées d'une procédure qui ne permet pas d'adapter le traitement des dossiers aux enjeux de délais raisonnables mais aussi de qualité, de prévisibilité et de spécificité, pour certains contentieux.

Je nous invite donc collectivement aujourd'hui à aborder sans tabou ces questions dans le but affirmé de faire des propositions.

Pour ce faire, nous vous proposons 4 tables rondes. Les deux premières : repenser la conception du recours et repenser l'articulation des recours s'inscrivant dans la réflexion pour repenser la fonction sur recours et, cet après-midi, pour poursuivre la réflexion pour repenser le fonctionnement du recours deux autres tables rondes : repenser la procédure sur recours et repenser l'administration du recours.

Je cède la parole à Mme le professeur Soraya Amrani – Mekki et maître Emmanuel Jullien pour introduire avec moi cette journée. Je les remercie vivement de leur collaboration pour organiser ce colloque et forme le vœu que nos échanges se poursuivent au-delà de ces travaux.

Bonne journée à tous,